

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 29 avril 2025

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE TAVERNY

OBJET

**Signature d'une
convention
d'adhésion à la
Fédération des
Centres Sociaux
du Val d'Oise**

Nota- Le Maire,
Présidente du
CCAS certifie
exécutoire
cette
délibération
mise en ligne sur
le site de la ville
le 28/05/25

Que la
convocation du
Conseil
d'administration
du CCAS a été
faite le
24 avril 2025

Et que le nombre
des membres en
exercice est de :
11

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 avril à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Maryse SERVAIS, Evelyne LEBRAS, Mila CANAS, Chantal HUET et Jeanine PELAMOURGUES
Monsieur Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Monsieur Mouloud ANIBA donne pouvoir à madame Françoise NORDMANN
Messieurs Marc REMOND et David POTREL

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

Invitée : Madame Maud SAID – Assistante Administrative

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L113-1 à L114-5

VU les statuts de la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels du Val d'Oise,

VU la convention d'adhésion de la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels du Val d'Oise,

CONSIDERANT la mission principale de la fédération de construire et d'animer le réseau des Centres Sociaux et socioculturels et les EVS du Val d'Oise ;

CONSIDERANT la création d'un EVS sur la Ville de Beauchamp et la volonté d'être accompagnée pour cela ,

Le coût de cette adhésion en qualité de membre actif est de 500€ pour 2025. Cette adhésion sera reconduite par tacite reconduction.

Votes pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Autorise**, madame la Présidente du CCAS, à signer la convention d'adhésion à la fédération des centres Sociaux et socioculturels et EVS du Val d'Oise et tout document s'y afférent, et à payer la cotisation à hauteur de 500€ au titre de l'année 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le 29 avril 2025

La Présidente du CCAS,

Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance,
Lucile DREVI

Accusé de réception en préfecture
03-269500237-20250429-DEL-14-2025-DE
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025

